

« Nous soutenons Yoan Sthul-Jäger, photographe, poursuivi pour avoir exercé son métier »

C'est une nouvelle étape dans l'escalade contre la liberté de la presse et le droit à l'information en France : le 11 juillet 2023, un photjournaliste a été mis en examen pour "dégradation en bande organisée" et "association de malfaiteurs".

En décembre 2022, le photographe Yoan Sthul-Jäger, dont les images sont diffusées par la plate-forme Divergence-Images, couvre une action dans la cimenterie Lafarge, à Bouc-Bel-Air (Bouches-du-Rhône), menée par des militant·es écologistes. Les photos qu'il réalise au cours de cette action seront publiées par différents médias : Libération, Le Monde, Le Parisien, Le Midi Libre, La Provence, Politis, entre autres.

Le 20 juin 2023, à 6 heures du matin, il est arrêté à son domicile, à Tours, par des policiers de la sous-direction antiterroriste (SDAT). Son matériel (appareils photos, ordinateurs et disques durs) est saisi. Sa garde-à-vue à Orléans durera 80 heures, et notre confrère ne sortira libre que le 23 juin à midi, avec une convocation judiciaire à Aix-en-Provence, le 11 juillet.

C'est à l'issue de cette audition que Yoan Sthul-Jäger a été mis en examen. Son matériel professionnel ne lui a toujours pas été restitué, ce qui l'empêche d'exercer son métier.

Les organisations signataires s'associent pour dénoncer le sort fait à ce photjournaliste qui travaille depuis plusieurs années sur des sujets liés à l'environnement et documente de nombreuses actions sur ces terrains.

Nous soutenons pleinement Yoan Sthul-Jäger qui est poursuivi aujourd'hui pour avoir exercé son métier. Photographier, filmer, enregistrer ou raconter par écrit un acte militant ne peut pas être un délit ; c'est du journalisme ! Nul·le ne devrait être traqué·e et puni·e pour avoir mis en lumière et porté à la connaissance des citoyen·nes un fait de société. C'est une contribution précieuse à un débat d'intérêt général.

La mise en examen de notre confrère photographe constitue un signal extrêmement inquiétant pour tous·tes les journalistes, en particulier, et pour la démocratie, en général, dont la liberté d'informer est un pilier essentiel.

Compte tenu de ce qui précède, nous ne doutons pas que les poursuites contre notre confrère seront abandonnées et que le matériel nécessaire à l'exercice de son activité professionnelle lui sera restitué dans les meilleurs délais.

Paris, 13 septembre 2023

Les signataires :

L'association Divergence-Images
Hans Lucas (agence Photo)

SNJ - Le Syndicat national des Journalistes
SNJ-CGT - Le Syndicat national des journalistes Cgt
SGJ-FO - Le Syndicat général des journalistes
CFDT journalistes

SNAP-CGT - Le Syndicat national des Artistes Plasticiens
Le Syndicat Cgt Spectacle

SNP - Le Syndicat National des Photographes
UPP - Union des Photographes Professionnels

La SCAM - Société civile des auteurs multimédia
La SAIF - Société des auteurs des arts visuels et de l'image fixe

RSF - Reporters sans frontières